



## NOTE DE SYNTHÈSE N°3

**OBJET : VOTE TAUX IMPOSITION 2023**

**RAPPORTEUR : Madame GALLOIS**

### EXPOSÉ

Il convient annuellement de fixer les taux d'imposition.  
Il est attendu les produits suivants pour l'année 2023 :

Impôt	Bases	Taux	Produit
Taxe foncière bâti	4 305 000	49.50	2 130 975€
Taxe foncière non bâti	17 400	92.63	16 118€
Taxe d'habitation	170 222	13.90	23 661€

### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,  
Vu l'état de notification n° 1 259 COM des bases d'impositions prévisionnelles,  
Considérant l'avis émis par le pré conseil le 28 Mars 2023,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** l'application des taux d'imposition pour l'année 2023,
- **DE CHARGER** le Maire de procéder à la notification de cette état.